

*Date de dépôt : 29 mai 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Pierre Eckert : La nuit est-elle belle aussi dans le canton de Genève ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*A travers la motion M 2422 « pour un éclairage nocturne économe », le Grand Conseil a déjà pris en considération les effets néfastes de la pollution lumineuse nocturne. Celle-ci constitue une atteinte manifeste à l'environnement, non seulement du fait d'une utilisation inutile de l'énergie, mais aussi par des effets délétères sur la faune se déplaçant la nuit, notamment les insectes, en réduisant fortement la diversité.*

*De plus, depuis plusieurs dizaines d'années, il n'est plus possible de contempler la Voie lactée dans le bassin genevois, seules quelques dizaines d'étoiles (et de planètes) très lumineuses étant visibles par nuit claire.*

*Une initiative prise dans le Grand Genève et soutenue par certains responsables du Muséum d'histoire naturelle, propose une action de sensibilisation et de démonstration qui répond à un joli nom : « La nuit est belle ». L'objectif est d'éteindre un maximum de lumières pendant la nuit du 26 au 27 septembre. D'après les informations en ma possession, les élus français du Grand Genève ont d'ores et déjà décidé de participer à cette action. Hors phénomènes météorologiques adverses, toutes les chances d'une bonne observation du ciel devraient être réunies cette nuit-là à cause de conditions plutôt fraîches, d'un risque de brouillard limité et de la nouvelle lune.*

*Ma question est donc simple et demande si l'Etat de Genève compte soutenir de façon directe ou indirecte cette action, dans la limite des contraintes de sécurité publique. Directement, l'Etat pourrait agir sur ses propres installations lumineuses, bâtiments ou éclairage public. Indirectement, les SIG et les communes pourraient être mis à contribution. Une action de sensibilisation auprès des entreprises privées pourrait également être envisagée.*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est bien conscient qu'il est nécessaire de diminuer les effets néfastes de la pollution lumineuse sur la santé humaine, sur la biodiversité, ainsi que sur la qualité de vie.

De nombreuses initiatives allant dans ce sens sont déjà en cours dans plusieurs communes : extinction partielle ou diminution d'intensité des éclairages publics, ainsi que diverses animations en lien avec l'observation des étoiles ou la mise en évidence des impacts sur la biodiversité.

De même, l'Etat travaille sur une « trame noire » qui identifie les espaces prioritaires à conserver le plus sombres possible, ainsi que les corridors naturels, pour que la faune puisse circuler entre eux. Il travaille également, par le biais du Plan d'actions de la Stratégie biodiversité Genève 2030 à réaliser une synthèse des études et expériences menées, dans le but de les mutualiser et d'encourager tant les partenaires institutionnels que les acteurs privés à s'associer aux efforts visant à adapter l'éclairage nocturne.

En ce qui concerne plus particulièrement l'action « La nuit est belle » du 26 septembre 2019, le Conseil d'Etat adhère à la démarche : il veillera, dans la mesure du possible, à ne pas allumer l'éclairage des bâtiments dont il est propriétaire, par exemple le Bâtiment des Forces motrices, sous réserve de l'accord préalable de l'exploitant. Le jet d'eau sera également éteint. S'agissant des routes cantonales, l'Etat évaluera la faisabilité technique et sécuritaire d'une éventuelle extinction de certains tronçons.

L'enjeu majeur se situe toutefois au niveau des communes. C'est la raison pour laquelle, lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 22 mai dernier, une délégation composée de collaborateurs du Grand Genève et des SIG a pu présenter l'action du 26 septembre 2019; un appui technique sera par ailleurs proposé aux communes.

En conclusion, le Conseil d'Etat soutient la démarche transfrontalière de non-allumage des éclairages, sous réserves des priorités sécuritaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS